

2023-6550
2023-11-29



INSECTICIDE NEWAGCO DELTAMÉTHRINE II TECHNIQUE

À UTILISER POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENTSOLIDE

PRINCIPE ACTIF: Deltaméthrine.....99,2 %

N° D'HOMOLOGATION : 35031 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 25 kg - Vrac

DANGER



Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident Déversement, fuite, incendie, exposition ou d'accident Appeler CHEMTREC 1-800-424-9300 / + 1 703-527-3887

NewAgco, Inc.
320 22nd Street East
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada
1-844-269-3276

Distribué par:
AgraCity Crop & Nutrition Ltd.
320 – 22nd Street East
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada
1-844-269-3276

2023-6550
2023-11-29

MODE D'EMPLOI :

À utiliser seulement pour la fabrication d'un insecticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Fatal si ingéré. Nocif si inhalé. Éviter le contact. Éviter de respirer la poussière ou les vapeurs du produit technique. Se laver à fond après l'emploi et avant de manger ou de fumer. Mettre des vêtements protecteurs, y compris des lunettes de protection et un respirateur pour manipuler le produit technique.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan ou cours d'eau.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le personnel médical devrait communiquer avec **CHEMTREC au 1-800-424-9300 / + 1 703-527-3887**. L'exposition cutanée peut causer une sensation transitoire (picotement, brûlure, prurit, engourdissement). Traiter selon les symptômes. En cas d'ingestion, faire un lavage d'estomac en prenant soin d'éviter l'aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE POUR LES POISSONS ET LES ORGANISMES AQUATIQUES.
Ne pas contaminer les cours d'eau, lacs, étang ou tout autre source d'eau.

ENTREPOSAGE :

Entreposer dans le contenant d'origine. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Tenir loin du feu, d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente

2023-6550
2023-11-29

étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.